



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2398/Rev.1

Original : anglais
9 décembre 2014

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT CINQUIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
CENT TROISIEME SESSION DU CONSEIL**

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2398

A sa cent cinquième session, le Conseil, par sa résolution n° 1289 du 25 novembre 2014, a approuvé le rapport sur sa cent troisième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer cette page de couverture au document original MC/2398 en date du 4 février 2014.

Genève
26-29 novembre 2013
Rapporteur : Mme Kate O'Malley (Australie)



MC/2398

IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Original : anglais
4 février 2014

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT TROISIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
CENT TROISIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève
26-29 novembre 2013
Rapporteur : Mme Kate O'Malley (Australie)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapports sur les sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, C.P. 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail ; elles seront ensuite intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION ET POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	2
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL	2
ELECTION DU BUREAU	4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	4
a) Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par le Turkménistan, la République d'Islande, la République des Fidji et la République des Iles Marshall	4
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par International Medical Corps, la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Fédération internationale Terre des Hommes et CARAM Asie	4
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL	5
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA CENT UNIEME SESSION ET LA CENT DEUXIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL	5
RAPPORT SUR LA CENT DIXIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF	6
RAPPORT SUR LES QUESTIONS EXAMINEES PAR LE COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES	6
a) Entrée en vigueur des amendements à la Constitution et conséquences pour le fonctionnement de l'Organisation	6
b) Révision du Statut du personnel	6
c) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget	6
d) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2013	7
e) Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire	7
f) Programme et Budget pour 2014	10
g) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances	10

TABLE DES MATIERES(suite)

	<u>Page</u>
PROJET DE RESOLUTION SUR LA MIGRATION ET LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'APRES-2015	12
VOIX DE MIGRANTS	13
LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION DE L'OIM SUR LES CONTRIBUTIONS DES MIGRANTS	15
DEBAT DE HAUT NIVEAU SUR LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS	17
GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION	21
DEBAT GENERAL	26
DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS	29
CLOTURE DE LA SESSION	29

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT TROISIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1245 du 27 novembre 2012, le Conseil s'est réuni pour sa cent troisième session le 26 novembre 2013 au Palais des Nations, à Genève. Sept séances ont été tenues.

PARTICIPATION¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Colombie	Italie	Ouganda	Serbie
Afrique du Sud	Congo	Jamaïque	Pakistan	Sierra Leone
Albanie	Costa Rica	Japon	Panama	Slovaquie
Algérie	Côte d'Ivoire	Jordanie	Paraguay	Slovénie
Allemagne	Croatie	Kenya	Pays-Bas	Soudan
Angola	Danemark	Kirghizistan	Pérou	Soudan du Sud
Argentine	Djibouti	Lettonie	Philippines	Sri Lanka
Australie	Egypte	Lesotho	Pologne	Suède
Autriche	El Salvador	Lituanie	Portugal	Suisse
Azerbaïdjan	Equateur	Luxembourg	République	Swaziland
Bahamas	Espagne	Madagascar	centrafricaine	Tchad
Bangladesh	Estonie	Maldives	République de	Thaïlande
Bélarus	Etats-Unis	Mali	Corée	Timor-Leste
Belgique	d'Amérique	Malte	République	Togo
Bolivie (Etat	Ethiopie	Maroc	démocratique	Tunisie
plurinational de)	Finlande	Maurice	du Congo	Turkménistan ²
Bosnie-	France	Mauritanie	République de	Turquie
Herzégovine	Géorgie	Mexique	Moldova	Ukraine
Botswana	Ghana	Mongolie	République	Uruguay
Brésil	Grèce	Monténégro	dominicaine	Venezuela
Bulgarie	Guatemala	Mozambique	République	(République
Burkina Faso	Haïti	Myanmar	tchèque	bolivarienne du)
Burundi	Honduras	Namibie	Royaume-Uni de	Viet Nam
Cambodge	Hongrie	Népal	Grande-Bretagne	Yémen
Cameroun	Inde	Nouvelle-Zélande	et d'Irlande du	Zambie
Canada	Iran (République	Nicaragua	Nord	Zimbabwe
Cap-Vert	islamique d')	Niger	Roumanie	
Chili	Irlande	Nigéria	Rwanda	
Chypre	Israël	Norvège	Saint-Siège	

¹ Voir la liste des participants (MC/2397).

² Voir le paragraphe 14.

3. Le Bahreïn, la Chine, Cuba, l'Indonésie, le Qatar, la Fédération de Russie, l'Arabie saoudite et l'ex-République yougoslave de Macédoine étaient représentés par des observateurs.

4. Les Nations Unies, le Conseil économique et social des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie, et l'Organisation de la coopération islamique étaient représentés par des observateurs.

5. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs, de même que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes : Africa Humanitarian Action, CARAM Asie, FOCSIV – Volontari Nel Mondo, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, la Commission internationale catholique pour les migrations, le Conseil International des Agences Bénévoles, l'Institut international de droit humanitaire, l'Organisation internationale islamique de secours, International Medical Corps, le Service social international, le Service Jésuite des Réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Refugee Education Trust, la Fédération internationale Terre des Hommes, et World Vision International.

OUVERTURE DE LA SESSION ET POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le Président sortant, M. A. Hannan (Bangladesh), a ouvert la session le 26 novembre 2013 à 10 h 20.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL

8. Le Président sortant a informé le Conseil des visites qu'il avait effectuées au cours de l'année écoulée en Haïti et en Colombie pour se rendre compte personnellement des interventions menées par l'OIM dans ces deux pays, dont l'un avait été sinistré par un gigantesque tremblement de terre, et l'autre avait été confronté pendant des années aux difficultés posées par des groupes armés illégaux.

9. En Haïti, il avait réaffirmé l'engagement pris par l'OIM de faciliter la transition entre l'état d'urgence et le redressement, et de contribuer à la coopération technique. Il avait rencontré des fonctionnaires gouvernementaux de premier plan et des représentants de la communauté des donateurs pour voir comment les divers défis étaient relevés. Une réunion avait eu lieu avec la Direction de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne en Haïti, consacrée à l'important appui qu'elle avait apporté aux opérations de l'OIM et qu'elle espérait accroître. Il avait également rencontré des représentants de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qu'il avait remerciés pour l'appui apporté par la Mission aux projets de l'OIM. Lors d'une visite à une base d'opérations de l'OIM, il avait appris beaucoup de choses sur la coordination et la gestion des camps, la gestion des données et des activités sanitaires telles que le projet de riposte au choléra. Récemment, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait reconnu que le Groupe de la coordination et de la gestion des camps dirigé par l'OIM était le mieux géré en Haïti. Par ailleurs, il avait participé à une réunion du personnel (« Town Hall meeting »), et visité un camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays géré par l'OIM, et un abri d'évacuation construit par l'Organisation. Ces visites édifiantes lui avaient permis de prendre la mesure de l'efficacité avec laquelle l'OIM intervenait sur le terrain et répondait aux situations de crise.

10. Lors de sa visite en Colombie, il avait rencontré à titre informel le Vice-Président et d'autres hauts fonctionnaires gouvernementaux. Il avait rappelé que les opérations de l'OIM en Colombie étaient souvent considérées comme des modèles de partenariat fructueux entre l'OIM et un gouvernement. L'Organisation avait contribué de manière déterminante à l'élaboration du processus de paix lancé par le Gouvernement en Colombie, qui avait bénéficié de son savoir-faire et de son soutien aux fins de démobilisation, de réintégration et de réparation aux victimes. La stratégie de l'OIM portait, entre autres, sur la gestion des migrations, la lutte contre la traite, et des questions de migration se rapportant aux sexes, à la santé, au changement climatique et aux droits de l'homme. L'un des aspects les plus importants de l'action de l'OIM était sa coopération avec l'Agence colombienne de réintégration, implantée dans tout le pays, qui était le principal point de contact des personnes démobilisées. Il subsistait toutefois un certain nombre de défis pour l'action de l'OIM en Colombie : redoubler d'efforts sur les questions de la migration et les enfants, du changement climatique et du développement rural ; diversifier les sources de coopération et augmenter les contributions du secteur privé ; élaborer des modèles de responsabilité sociale pour les régions rurales ; et porter assistance au grand nombre de personnes déplacées.

11. Ces deux visites avaient permis au Président de mieux comprendre le rôle et le mandat de l'OIM consistant à fournir des services aux pays en temps de crise ou en cas de nécessité impérieuse. Il estimait toutefois que l'Organisation avait besoin de bien plus de moyens financiers pour couvrir ses besoins et financer ses projets sur le terrain et, surtout, d'un niveau de financement prévisible qui lui permette de continuer à assurer des services de qualité, à faire preuve de dévouement et de professionnalisme, et à relever d'autres défis à l'avenir.

ELECTION DU BUREAU

12. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou)
Premier Vice-Président :	M. Minelik Alemu Getahun (Ethiopie)
Second Vice-Président :	M. Bertrand de Crombrughe (Belgique)
Rapporteur :	Mme Kate O'Malley (Australie)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/2375/Rev.3.

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) **Demandes d'admission en qualité de Membre soumises par le Turkménistan, la République d'Islande, la République des Fidji et la République des Iles Marshall**

14. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1251, 1252, 1253 et 1254 du 26 novembre 2013 admettant, respectivement, le Turkménistan, la République d'Islande, la République des Fidji et la République des Iles Marshall en tant que Membres de l'OIM.

15. Le représentant du Turkménistan a remercié les Etats Membres d'avoir appuyé la demande d'admission présentée par son pays. Il a dit que celle-ci était la suite logique de la coopération fructueuse existant de longue date entre l'OIM et le Turkménistan, et qu'elle témoignait du désir croissant de ce dernier de s'attaquer aux difficultés liées à la migration. Son pays appliquait une politique « de la porte ouverte », et avait mis en place un système qui offre une réelle protection juridique et sociale aux migrants. Il avait entrepris de mettre en œuvre une législation conforme aux normes internationales relatives aux réfugiés et aux apatrides. Le Turkménistan se réjouissait à la perspective de poursuivre sa collaboration avec l'OIM au niveau international, régional et sous-régional dans le but d'élaborer des projets et de trouver des solutions efficaces et durables aux défis mondiaux de la migration.

16. Aucun représentant des Fidji, de l'Islande et des Iles Marshall n'était présent pour s'exprimer après l'admission de ces pays.

b) **Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par International Medical Corps, la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Fédération internationale Terre des Hommes et CARAM Asie**

17. Conformément aux résolutions n^{os} 1255, 1256, 1257, 1258 et 1259 du 26 novembre 2013, respectivement, le statut d'observateur aux réunions du Conseil a été accordé à International Medical Corps, à la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à la Fédération internationale Terre des Hommes et à CARAM Asie.

18. Le représentant de la Commission de la CEDEAO a dit que celle-ci était honorée par l'invitation à bénéficier du statut d'observateur, et qu'elle se réjouissait à la perspective de collaborer plus étroitement avec l'OIM pour relever les défis croissants de la migration, enrayer la migration irrégulière et promouvoir la migration régulière.

19. La représentante de l'UNICEF a dit que son organisation attendait avec intérêt de renforcer sa coopération avec l'OIM sur le terrain dans un certain nombre de domaines stratégiques. Elle a félicité l'OIM pour sa présidence du Groupe mondial sur la migration et pour le dynamisme avec lequel elle avait préconisé l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015.

20. Le représentant de la Fédération internationale Terre des Hommes a mis en relief les relations de travail qui existaient de longue date entre Terre des Hommes et l'OIM à l'échelle mondiale, notamment en leur qualité de membres actifs du Groupe interinstitutions sur les enfants en déplacement. Toutes deux avaient participé au deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui venait de se tenir, et préconisaient l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015.

21. Le représentant de CARAM Asie a insisté sur l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans toute politique de migration. Il a souligné la nécessité de faire en sorte que tous les travailleurs migrants aient accès aux informations et aux services sanitaires dans les pays d'origine et d'accueil, et a estimé qu'une attention particulière devait être portée à la sensibilisation des migrants à l'hygiène sexuelle et aux questions de santé reproductive.

22. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, dont la décision d'adhérer à l'Organisation témoignait de l'intérêt croissant, dans le monde, pour les questions de migration, et attestait le rôle moteur joué par l'OIM à cet égard. L'Organisation se réjouissait à la perspective de renforcer et de développer les excellentes relations de coopération qu'elle entretenait avec tous les intéressés.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

23. Le Directeur général a fait une présentation PowerPoint résumant son rapport au Conseil (MICEM/4/2013)³.

PROJETS DE RAPPORTS SUR LA CENT UNIEME SESSION ET LA CENT DEUXIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

24. Le Conseil a adopté la résolution n° 1260 du 26 novembre 2013 approuvant les rapports sur sa cent unième session (MC/2361) et cent deuxième session (extraordinaire) (MC/2373).

³ Le texte intégral du rapport du Directeur général à la cent troisième session du Conseil (MICEM/4/2013) et la présentation PowerPoint sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

RAPPORT SUR LA CENT DIXIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

25. Le Conseil a adopté la résolution n° 1261 du 26 novembre 2013 par laquelle il prenait note, avec reconnaissance, du Rapport sur la cent dixième session du Comité exécutif (MC/2378).

RAPPORT SUR LES QUESTIONS EXAMINEES PAR LE COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

a) Entrée en vigueur des amendements à la Constitution et conséquences pour le fonctionnement de l'Organisation

26. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait pris note du document sur les amendements à la Constitution (MC/2387), à condition que soit supprimé le paragraphe 5 de l'annexe VIII, devenu caduc, et qu'il avait recommandé au Conseil d'adopter les projets de résolution reproduits aux annexes VII et VIII dudit document.

27. Le Directeur général a informé le Conseil que des instruments de ratification avaient été reçus de la Suisse le 24 octobre 2013 et de l'Allemagne le 21 novembre 2013, si bien que les amendements à la Constitution étaient entrés en vigueur le 21 novembre 2013, conformément au document MC/2387/Add.1.

28. Le Conseil a adopté la résolution n° 1262 du 26 novembre 2013 relative à l'entrée en vigueur des amendements à la Constitution, ainsi que la résolution n° 1263 du 26 novembre 2013 concernant la révision du Règlement du Conseil, du mandat du Comité permanent des programmes et des finances et du règlement du Comité permanent des programmes et des finances et les décisions qui en découlent.

b) Révision du Statut du personnel

29. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait pris note de la décision de relever de 62 à 65 ans l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les membres du personnel entrant en fonction dans l'Organisation à compter du 1^{er} janvier 2014, et de modifier le Statut du personnel conformément aux changements introduits dans le système des Nations Unies. Il avait aussi été proposé de porter de 60 à 63 ans l'âge maximum requis pour la nomination des membres du personnel. Le Comité permanent avait pris note du document intitulé Révision du Statut du personnel (MC/2386) et avait recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution.

30. Le Conseil a adopté la résolution n° 1264 du 26 novembre 2013 relative à la révision du Statut du personnel.

c) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

31. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait présenté le document SCPF/108 intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, et qu'elle avait signalé une légère diminution du montant total des contributions assignées restant dues par rapport à l'année précédente. Quinze

Etats Membres tombaient toujours sous le coup de l'article 4 de la Constitution. Le Comité permanent avait pris note de la situation et engagé les Etats Membres en retard de paiement à tout mettre en œuvre pour régler leurs contributions dans les meilleurs délais. Ceux qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années consécutives ou plus avaient été instamment invités à les régler intégralement ou à conclure avec l'Administration un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

32. L'Administration a ajouté qu'à la suite de l'entrée en vigueur des amendements à la Constitution, les Etats Membres perdraient leur droit de vote l'année suivant celle au cours de laquelle le Conseil avait été informé qu'ils étaient en arriéré de paiement les deux années précédentes, et que ceux qui avaient conclu un échéancier de paiement et étaient à jour dans les versements au titre dudit échéancier conserveraient leur droit de vote. Pour informer les Etats Membres de la situation actuelle des Etats Membres au regard de l'article 4, elle avait préparé un document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des Etats Membres (MC/2395).

33. Le Conseil a repris à son compte la recommandation du Comité permanent des programmes et des finances et a pris note du document MC/2395.

d) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2013

34. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget avait augmenté de 955 francs suisses par suite de l'adjonction des contributions du Malawi et du Suriname, admis en qualité de Membres en juin 2013, pour passer à 39 496 584 francs suisses, tandis que la partie opérationnelle du budget était passée de 1,018 milliard de dollars E.-U. à 1,278 milliard de dollars E.-U. en raison de fonds additionnels qui avaient été reçus et de nouvelles activités mises en œuvre depuis la Révision du Programme et Budget pour 2013 (MC/EX/727). A sa treizième session, le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2013 (MC/2379).

35. Le Conseil a pris note du document MC/2379.

e) Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire

36. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, il avait rendu compte de l'examen d'un modèle de renforcement budgétaire et de deux projets de résolution y afférents. Le projet de résolution sur le financement de la structure de base avait proposé que : a) l'Administration poursuive son programme d'économies ; b) l'Administration continue à trouver d'autres sources de financement ; c) la commission pour frais généraux soit augmentée de 5 à 7 % pour tous les nouveaux projets ; et d) les contributions assignées soient augmentées de 4 % (non cumulés) en 2014, 2015 et 2016. Il avait encouragé, en outre, à adhérer au principe de la vérification unique des comptes. Le projet de résolution sur les privilèges et immunités avait recommandé que les Etats Membres octroient à l'OIM des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux accordés aux institutions spécialisées des Nations Unies. Après avoir examiné ces projets de résolution, le Groupe de travail avait estimé que son travail sur la question du financement de la structure de base était achevé sur le plan technique et que le temps était venu de prendre une décision politique.

37. Le Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire a fait savoir que, lors des délibérations du Groupe, de nombreux Etats Membres s'étaient déclarés favorables au projet de résolution sur le financement de la structure de base, constatant l'attachement de l'OIM aux mesures d'efficacité et les risques accrus auxquels elle était exposée. Ils avaient admis que la situation budgétaire du moment était insoutenable, et que les propositions de réforme budgétaire répondaient à un besoin urgent. Quelques Etats Membres, tout en adhérant à certaines des mesures proposées, avaient déclaré qu'ils ne pouvaient souscrire à un accroissement des contributions assignées en raison de leur attachement au principe de croissance nominale zéro ou de contraintes économiques. Concernant le projet de résolution sur les privilèges et immunités, beaucoup d'Etats Membres avaient reconnu qu'une amélioration du statut de l'OIM dans les pays hôtes pourrait considérablement alléger le fardeau financier pesant sur l'Organisation.

38. Le Comité permanent avait engagé les Etats Membres à poursuivre leurs délibérations en vue de parvenir à un consensus sur le financement de la structure de base et sur une amélioration des privilèges et immunités accordés par les Etats à l'Organisation.

39. Le Rapporteur a confirmé que les Etats Membres avaient poursuivi leurs délibérations depuis la session du Comité permanent. Bien que certains continuent d'exprimer des réserves au sujet du projet de résolution sur le financement de la structure de base, une majorité écrasante était favorable aux mesures proposées et estimait que l'OIM ne devrait pas laisser échapper l'occasion de rééquilibrer ses finances et de parer aux risques structurels auxquels elle était confrontée.

40. Le Conseil a ensuite adopté la résolution n° 1265 du 26 novembre 2013 relative au financement de la structure de base, ainsi que la résolution n° 1266 du 26 novembre 2013 relative à l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation. Aucune délégation ne s'est opposée à l'adoption de ces résolutions. Après quoi, le Président a invité les délégations qui le souhaitaient à faire une déclaration à verser au procès verbal.

41. Le représentant de l'Inde a dit que son pays s'était rallié au consensus sur la résolution n° 1265, malgré ses réserves au sujet de l'abandon du principe de croissance nominale zéro et d'un accroissement des contributions assignées. L'alignement du barème des quotes-parts de l'OIM sur celui des Nations Unies entraînait pour l'Inde une augmentation de 17 % de sa contribution assignée pour 2014, et ne lui permettait pas de faire face à une augmentation additionnelle de 4 %. Sa délégation était consciente des difficultés financières qui se posaient à l'Organisation, mais considérait que celle-ci devait faire preuve de prudence, garder à l'esprit la pénurie de ressources, et se concentrer strictement sur les activités relevant de son mandat, à savoir les migrants internationaux et leur bien-être.

42. La représentante du Brésil a, elle aussi, émis des réserves au sujet de la résolution n° 1265 qui venait d'être adoptée, au motif que la contribution assignée du Brésil serait quasiment multipliée par deux en 2014, ce qui était inacceptable dans le contexte économique et budgétaire du moment. Concernant le document MC/2395 relatif aux contributions assignées restant dues et au droit de vote des Etats Membres, elle a rappelé à l'Administration que le Brésil considérait qu'il avait été admis non pas en 2004, mais en juin 2012, lorsqu'il avait déposé son instrument d'adhésion. C'est pourquoi, il réservait sa position au sujet de ce document.

43. Le représentant de l'Espagne a exprimé des réserves au sujet du paragraphe 1 a) de la résolution n° 1265 qui venait d'être adoptée, pour les raisons suivantes : a) l'Espagne se tenait à une politique de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales ; b) il était inapproprié d'augmenter les contributions assignées d'un montant aussi important, à savoir 12 % entre 2014 et 2016 ; et c) surtout, l'accroissement des contributions assignées ne permettait pas de résoudre durablement le problème du financement de la structure de base de l'OIM, qui trouvait sa source dans l'augmentation exponentielle de la partie opérationnelle du budget et dans le déséquilibre croissant entre la structure de base et le volume des opérations. Une solution durable résidait dans une croissance équilibrée entre les deux. Le moyen de parvenir à cet équilibre était une commission pour frais généraux qui reflète le coût réel des services essentiels requis pour mettre en œuvre les projets.

44. Le représentant du Portugal a partagé les vues des orateurs précédents sur plusieurs points. Dans le contexte économique et financier mondial du moment, le Portugal défendait systématiquement le principe de la croissance nominale zéro dans toutes les organisations. Tout en étant consciente que des fonds additionnels étaient nécessaires pour la partie administrative du budget, sa délégation demeurait convaincue qu'un meilleur équilibre aurait été réalisé en augmentant davantage la commission pour frais généraux, et qu'il aurait fallu consacrer plus de temps aux possibilités de dégager des gains d'efficacité plus importants sans augmenter les contributions assignées. Cependant, le Portugal demeurait profondément attaché à l'OIM et avait donc décidé de se rallier au consensus sur la résolution.

45. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a dit que sa délégation s'était ralliée au consensus sur la résolution n° 1265, bien qu'elle soit préoccupée par le fait que l'augmentation des contributions assignées soit actuellement la seule solution envisagée pour résoudre les difficultés de financement de la structure de base de l'Organisation, ainsi que par le fardeau financier plus important que cette augmentation ferait peser sur son pays. Il y avait lieu d'espérer que les budgets futurs tiendraient compte de la situation réelle de tous les Etats Membres.

46. Le représentant de la République de Corée a fait observer que certains Etats Membres, dont la République de Corée, risquaient de se heurter à des difficultés administratives et techniques lorsqu'ils donneraient suite à la décision d'augmenter les contributions assignées à compter de 2014. Il a néanmoins souligné qu'il était important que tous les Etats Membres mettent en œuvre les mesures énoncées dans la résolution n° 1265.

47. Le Président, en réponse à une question posée par une délégation, a dit que toutes les observations seraient consignées dans le rapport sur la session du Conseil, mais qu'elles seraient sans effet sur la validité de la résolution n° 1265.

48. Le Directeur général a exprimé sa gratitude au Conseil pour son adoption des deux résolutions, malgré le fardeau financier additionnel qui en résulterait. Il avait écouté attentivement les observations qui avaient été formulées, et a assuré les Membres que l'Administration continuerait à appliquer des mesures d'économie, à reporter des dépenses dans la mesure du possible, et à faire usage des fonds additionnels mis à disposition avec la plus grande vigilance.

f) Programme et Budget pour 2014

49. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait présenté le Programme et Budget pour 2014 (MC/2380), qui avait été établi sur la base de la proposition de renforcement budgétaire examinée par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. En conséquence, la partie administrative du budget prévoyait une augmentation de 4 % des contributions assignées, et s'élevait à 40 982 857 francs suisses. La partie opérationnelle du budget avait été estimée à 740,6 millions de dollars E.-U.. Le montant des revenus de soutien opérationnel avait été fixé à 60 823 000 dollars E.-U. compte tenu d'une commission pour frais généraux portée à 7 %, comme proposé.

50. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2014 et l'avait renvoyé au Conseil pour réexamen. Il avait lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils poursuivent leurs délibérations en vue de parvenir à un consensus. Ces consultations s'étaient poursuivies. En conséquence, le Conseil était saisi, pour adoption, de la résolution sur le Programme et Budget pour 2014.

51. Le Conseil a adopté la résolution n° 1267 du 26 novembre 2013 sur le Programme et Budget pour 2014. Aucune délégation ne s'est opposée à l'adoption de cette résolution.

52. Le représentant de l'Espagne a dit que, puisque le Programme et Budget pour 2014 avait été établi sur la base d'une augmentation de 4 % de la partie administrative du budget, sa délégation tenait à exprimer des réserves au sujet de la résolution n° 1267.

g) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances

53. Le Rapporteur du Comité permanent a rendu compte d'un certain nombre d'autres points examinés par le Comité à sa treizième session.

- **Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres**

i) Les relations entre l'OIM et les Nations Unies**ii) La Stratégie de l'OIM**

54. Les documents intitulés Les relations entre l'OIM et les Nations Unies (SCPF/106) et Examen de la Stratégie de l'OIM (SCPF/105) faisaient apparaître que, bien que l'OIM collabore aussi étroitement que possible avec les Nations Unies à l'intérieur du cadre en place et que des progrès significatifs aient pu être accomplis, elle demeurait exclue d'importants mécanismes parce qu'elle n'était pas une institution des Nations Unies. C'est pourquoi, le Comité permanent avait décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner les relations entre l'OIM et les Nations Unies, ainsi que la Stratégie de l'OIM.

55. Le Directeur général avait fait observer que les efforts déployés par l'Administration pour resserrer ses liens avec les Nations Unies avaient amélioré l'accès de l'Organisation au système des Nations Unies et son autorité au sein de ce système. Il s'était pleinement rallié à l'avis général selon lequel il convenait d'instituer un groupe de travail.

56. Le Conseil a pris note des documents SCPF/106 et SCPF/105, ainsi que de la décision du Comité permanent de créer un groupe de travail chargé d'examiner les deux questions.

- **Fonds de l'OIM pour le développement**

57. L'Administration avait présenté le document intitulé Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013) (SCPF/109). En 2013, les crédits du Fonds, comprenant des contributions sans affectation spéciale, s'étaient élevés à 8,6 millions de dollars E.-U., et tout avait été mis en œuvre pour garantir une allocation équitable des fonds entre toutes les régions. En réponse à des demandes d'Etats Membres, des projets exécutés par le passé avaient été analysés afin d'identifier les difficultés rencontrées et dégager des pratiques exemplaires. L'Administration avait confirmé que des efforts étaient déployés pour parvenir à un niveau de financement de 10 millions de dollars E.-U.. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/109.

- **Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel**

58. La Présidente du Comité de l'Association du personnel avait rendu compte de l'étude de faisabilité portant sur la création d'une association mondiale du personnel, une proposition issue de la réunion mondiale que le Comité de l'Association du personnel avait eue avec les associations locales du personnel des bureaux extérieurs. Elle a dit que l'Association avait engagé un dialogue actif avec l'Administration sur un certain nombre de priorités, à savoir l'affichage externe des avis de vacance de poste, la rotation du personnel, l'introduction du Règlement du personnel unifié et le fonds d'aide social de l'Association. Le Directeur général avait reconnu que tous les bureaux de l'OIM devaient avoir une association du personnel, et avait précisé que l'Administration continuerait à collaborer avec le Comité de l'Association du personnel pour mettre en place des politiques transparentes et favorables aux familles, et garantir un juste équilibre entre les avis de vacance de poste internes et externes. Le Comité permanent avait pris note de la déclaration faite par la Présidente du Comité de l'Association du personnel.

- **Rapport sur la gestion des ressources humaines**

59. L'Administration avait présenté le document intitulé Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/310), qui contenait des informations actualisées sur les activités de ressources humaines menées entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, et soulignait les efforts mis en œuvre par l'Organisation pour équilibrer la représentation géographique, renforcer ou nouer des partenariats, et promouvoir la mobilité du personnel et l'équilibre entre les sexes. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/310.

- **Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes**

60. Présentant le document intitulé Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes (SCPF/107), l'Administration avait relevé que certaines des recommandations formulées par le Vérificateur externe des comptes n'avaient pas nécessité d'investir des ressources et qu'elles avaient donc pu être mises en œuvre. D'autres recommandations, ainsi que leur mise en œuvre, dépendaient toutefois de l'approbation des recommandations du Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Le Directeur général avait dit que l'Organisation faisait tout son possible pour donner suite aux recommandations mais que, dans de nombreux cas, cela serait impossible sans ressources additionnelles. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/107.

- **Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général**

61. L'Administration avait présenté le document intitulé Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général (SCPF/104), et avait présenté les mesures prises, y compris la création du bureau de la déontologie et le travail mené sur un projet de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Elle avait signalé qu'à compter de janvier 2014, les résumés des rapports d'audit interne seraient affichés sur le site Web de l'OIM. Certains Etats Membres s'étaient déclarés en faveur des fonctions d'audit, d'évaluation et de surveillance du Bureau de l'Inspecteur général, et avaient demandé de plus amples informations sur ses activités. Répondant aux observations des Etats Membres, l'Administration avait dit que le Bureau de l'Inspecteur général se conformait aux normes internationales d'audit, et qu'il avait un plan de travail triennal qui était réexaminé chaque année. En outre, la fonction d'audit de l'Organisation faisait l'objet, de la part de l'Institute of Internal Auditors, d'un audit qualité tous les trois ans. Cependant, le Bureau de l'Inspecteur général avait besoin de ressources additionnelles pour pouvoir s'acquitter correctement de ses fonctions. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/104.

- **Rapport d'activité du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'OIM (juillet 2012-juillet 2013)**

62. Un représentant du Comité consultatif pour les questions d'audit, qui serait rebaptisé Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance, avait présenté le document intitulé Rapport d'activité du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'OIM pour la période allant de juillet 2012 à juillet 2013 (CRP/41). Le mandat du Comité avait été révisé et approuvé en juillet 2013. Conformément à cette révision, le mandat de ses membres avait été porté à trois ans et était renouvelable une fois. Le Directeur général avait fait observer que les recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit étaient extrêmement utiles. Le Comité permanent avait pris note du document CRP/41.

63. Le Conseil a pris note du compte rendu du Rapporteur du Comité permanent sur les autres points examinés par le Comité permanent.

PROJET DE RESOLUTION SUR LA MIGRATION ET LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'APRES-2015

64. La représentante de la France a présenté un projet de résolution sur le rôle de l'OIM dans le programme de développement pour l'après-2015 qui, selon elle, était un texte simple et consensuel, conforme aux conclusions du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Ce texte réaffirmait la nécessité d'incorporer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, et soulignait le rôle de l'OIM et de son Directeur général à cet égard.

65. Le Conseil a adopté la résolution n° 1270 du 29 novembre 2013 relative au rôle de l'OIM dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

66. Plusieurs Etats Membres ont remercié la France d'avoir coordonné les consultations sur le texte de cette résolution. La migration était un catalyseur du développement durable et, en tant que tel, devait être incluse dans le programme de développement pour l'après-2015. En sa qualité d'organisation chef de file pour les questions de migration à l'échelle mondiale,

l'OIM avait un rôle décisif à jouer, en contribuant aux délibérations des Etats Membres sur les questions se rapportant à la migration et en favorisant la mise en place de partenariats novateurs. En conséquence, elle était l'organisation la mieux placée pour promouvoir l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Certains Etats Membres ont trouvé préoccupant que le projet de résolution ait été présenté tardivement au Conseil. Il convenait d'éviter, à l'avenir, d'imposer un délai aussi court pour l'examen de résolutions. Malgré cela, les Membres ont accueilli le texte avec satisfaction et se réjouissaient à la perspective d'une poursuite de la participation de l'OIM au processus post-2015.

VOIX DE MIGRANTS

Panélistes

- **Alfredo Zamudio**, Directeur du Centre de surveillance des déplacements internes, Genève
- **Yolanda Tsuda**, Professeur au Kobe College, Japon
- **Gibril Faal**, Président d'African Foundation for Development (AFFORD), Royaume-Uni

Modérateur :

- **Folly Bah Thibault**, Journaliste, Al-Jazira

67. Mme Bah Thibault, en présentant les panélistes, a dit que la migration était une force puissante qui avait façonné le monde et définirait l'avenir. Elle a souligné, en particulier, que les identités nouvelles dont les migrants étaient porteurs dans leur pays de destination étaient des valeurs. Son expérience personnelle de la migration l'avait rendue plus sensible à l'ampleur, à la complexité et au dynamisme du processus migratoire. Née en Guinée, elle s'était réinstallée à Nairobi en 1987 après que son père, un homme politique, eut été emprisonné et torturé. L'intégration avait été difficile, en raison de la barrière linguistique et de l'absence de relations dans le pays d'accueil. Pendant les années passées à Nairobi, elle avait appris au contact d'autres migrants, nombreux à avoir quitté leur foyer en quête de paix et de sécurité, d'un meilleur emploi et d'une meilleure qualité de vie, et avait compris qu'être migrant exigeait de pouvoir s'adapter et d'être imaginatif et patient. En 1996, elle avait quitté le Kenya pour achever ses études supérieures aux Etats-Unis. En tant qu'immigrante, elle s'était heurtée dans ce pays à d'autres obstacles, notamment à l'impossibilité de travailler tout en étudiant du fait de son visa. Plus tard, en s'installant en France, d'autres difficultés d'intégration avaient surgi, malgré sa connaissance parfaite de la langue et de la culture françaises, et bien qu'elle soit mariée à un Français. Chacune de ses expériences de migration avait montré à quel point un migrant avait besoin de force et de persévérance pour survivre, mais avait également enrichi sa vie et amélioré son bien-être. La migration internationale devrait être considérée comme une force au service de la paix et du resserrement des nations. Face aux questions de migration, les pouvoirs publics avaient le devoir de protéger les personnes vulnérables, car les peuples étaient l'atout le plus précieux des nations.

68. M. Zamudio a expliqué que sa vie de migrant avait commencé après le coup d'Etat au Chili, en 1973. Alors qu'il avait 12 ans, il avait vu son père emmené par des soldats et leur maison dévalisée. Après avoir survécu seul dans la rue pendant plus d'un an, il avait appris par son père que l'Ambassadeur de Norvège avait fait le nécessaire, conjointement avec l'OIM,

pour que tous deux obtiennent l'asile en Norvège. C'est ainsi que, sans argent et dans la précipitation, ils avaient quitté le pays. A leur arrivée en Norvège, ils avaient été accueillis par des représentants du Conseil norvégien pour les réfugiés. Si, à l'époque, les migrants étaient les bienvenus en Norvège, les choses avaient évolué depuis, et la façon dont « eux » et « nous » étaient perçus changeait constamment. La Norvège était, de fait, un pays multiculturel, bien que certains membres de la société continuent de résister au changement culturel. Il importait que des organisations comme l'OIM œuvrant dans le domaine de la migration internationale encouragent le changement dans la société et montrent que les migrants peuvent contribuer à améliorer la situation dans leur pays d'accueil. Aucun pays ne devrait dédaigner cette occasion.

69. Mme Tsuda a dit qu'elle avait été élevée aux Philippines par un père d'origine chinoise et une mère d'origine espagnole et que, par la suite, elle s'était mariée et installée au Japon. Son immigration avait coïncidé avec une forte augmentation du nombre de Philippines migrant au Japon avec un visa de divertissement. Au départ, elle avait trouvé extrêmement difficile de s'intégrer dans la société japonaise, en raison des préjugés sexistes à l'encontre des migrantes philippines, et s'était longtemps efforcée de venir à bout de ces idées erronées. La discrimination dont elle avait fait l'objet l'avait amenée à recommencer une formation et à trouver un emploi en tant que chargée d'enseignement, ainsi qu'à créer un service d'aide et de réadaptation destiné aux femmes et aux filles philippines exploitées. Avec son mari, elle avait également mis en place un service d'interprétation et réalisé un dictionnaire médical pour les migrants philippins. Selon elle, les organismes internationaux s'occupant de migration devaient faire comprendre que, malgré les nombreuses difficultés que posaient les flux migratoires internationaux, tant les pays de destination que les pays d'origine tiraient d'énormes avantages des compétences et des connaissances des migrants. Une coopération et une coordination à l'échelle internationale étaient indispensables pour faire évoluer les mentalités.

70. M. Faal a dit qu'il avait quitté la Gambie en 1987 pour étudier au Royaume-Uni, et que plusieurs membres de sa famille avaient eux aussi émigré et s'étaient installés aux Etats-Unis. Après avoir pris la décision de s'installer définitivement au Royaume-Uni, il était entré dans une organisation caritative qui s'efforçait d'améliorer les conditions de vie des migrants africains. Comme pour de nombreux migrants, son immigration au Royaume-Uni avait soulevé la question de l'identité et de la citoyenneté. Il était arrivé à la conclusion que pour contribuer avec succès à son pays de destination, il devait faire preuve de volontarisme pour s'intégrer pleinement dans la société. En matière de gestion des migrations, la coopération internationale revêtait une importance capitale, et chaque pays avait son rôle à jouer dans ce domaine. La xénophobie n'était pas l'apanage des pays développés. Pour garantir des conditions optimales aux migrants, un changement d'attitude s'imposait face à la migration et aux compétences que les migrants pouvaient apporter. La majorité des pays accueillait volontiers les migrants riches. Cependant, davantage de moyens devaient être mobilisés pour aider les migrants pauvres à s'adapter à leur pays de destination.

71. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants ont remercié les panélistes et le modérateur pour leurs précieux témoignages et points de vue, grâce auxquels les gouvernements pouvaient se faire une idée des expériences de leurs ressortissants à l'étranger. Ils ont demandé aux panélistes quel soutien, outre l'assistance consulaire, ils avaient reçu de leurs autorités nationales, quelles mesures pourraient être prises pour faire pièce à la xénophobie croissante à l'égard des migrants, et quel rôle l'éducation, et plus particulièrement

l'éducation dès le plus jeune âge, pourrait jouer à cet égard. Enfin, ils ont demandé à l'un des panélistes de leur faire part d'une expérience positive en matière d'éducation multiculturelle.

72. Un représentant a estimé qu'à l'avenir, les panels devraient comprendre un migrant Nord-Sud. Enfin, les représentants ont souligné que les migrants par choix (par exemple les diplomates) se heurtaient eux aussi à des difficultés d'intégration pendant leur séjour à l'étranger et que, de ce fait, ils n'étaient pas insensibles à ces questions.

73. Répondant aux questions posées par le Conseil, Mme Tsuda a dit que, dans l'ensemble, ce n'est pas tant des autorités philippines que de la société civile japonaise que les migrants philippins avaient reçu de l'aide. Son travail dans le système éducatif japonais était un pas en direction d'un changement d'attitude à l'égard des migrants. Bien que vivant loin des Philippines depuis de nombreuses années, elle avait conservé sa nationalité philippine, qui symbolisait ses origines et lui rappelait la force et le courage dont elle avait fait preuve pendant les années qui ont suivi son immigration.

74. M. Zamudio a souligné que la xénophobie existait non seulement dans les pays d'accueil, mais aussi dans les pays d'origine, et que seul le savoir permettrait d'en venir à bout. A cette fin, il y avait lieu de commencer par admettre que la xénophobie était un phénomène largement répandu, qui exigeait l'intervention de diverses parties prenantes, dont la société civile, les pouvoirs publics et les migrants eux-mêmes, qui devaient apporter la preuve qu'ils pouvaient contribuer de manière positive à leur société d'accueil et qu'ils n'étaient pas simplement des assistés. Plutôt que d'apprendre aux enfants à avoir toutes les réponses, on devrait leur enseigner à poser les bonnes questions.

75. M. Faal a signalé qu'au Royaume-Uni, des mesures étaient prises pour faire évoluer les mentalités au sein du système éducatif. Par exemple, on apprenait aux élèves que des soldats des Caraïbes avaient combattu lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, et on leur parlait d'inventeurs, de scientifiques, de musiciens et de sportifs d'Afrique noire.

76. Mme Bah Thibault a dit qu'il était rare que des autorités nationales fournissent à ceux qui migrent de leur plein gré une aide autre que l'assistance consulaire. Les attitudes à l'égard des migrants continueraient à évoluer. Son expérience de migrante n'aurait pas été couronnée de succès sans l'éducation qu'elle avait reçue avant son départ.

77. Le Directeur général, résumant la discussion, a dit que les témoignages des panélistes permettaient de se faire une idée des difficultés, nombreuses, auxquelles se heurtaient les migrants dans le monde entier. Les préjugés auxquels ceux-ci étaient en butte pouvaient facilement se transformer en xénophobie. Bien que, pour survivre et réussir, il faille travailler dur et être capable de s'adapter, il n'en restait pas moins que les difficultés rencontrées par les migrants les rendaient souvent plus forts et plus positifs. Il y avait lieu d'espérer que le lancement de la campagne d'information de l'OIM permettrait de faire connaître la diversité des expériences des migrants dans le monde entier.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION DE L'OIM SUR LES CONTRIBUTIONS DES MIGRANTS

78. Le Directeur général a rappelé qu'il avait été beaucoup question, au cours de l'année écoulée, de la nécessité de faire évoluer la manière dont l'opinion se représentait la migration et les migrants, d'autant que la mobilité humaine avait atteint un niveau inégalé jusqu'alors.

Aucun des autres objectifs qui avaient été fixés en matière de migration ne pourrait être atteint si l'on ne faisait rien pour venir à bout des idées négatives sur les migrants et mettre un terme à la discrimination et à la xénophobie dont ils faisaient l'objet. C'est pourquoi, l'OIM avait chargé la société McCann Enterprise de concevoir une campagne visant à lutter contre les idées erronées et à vaincre les stéréotypes inutiles sur les migrants. Il était prévu que cette campagne soit lancée au début de 2014.

79. M. William Shepherd, Directeur de création de McCann Enterprise, a présenté les problèmes particuliers que cette campagne visait à combattre, ainsi que les principaux objectifs visés et ses modalités. La campagne avait essentiellement pour but de battre en brèche les clichés sur les migrants et de démontrer que ceux-ci apportaient une contribution positive et puissante aux sociétés dont ils devenaient une partie intégrante. Elle cherchait à sensibiliser l'opinion à cette contribution et à encourager des attitudes plus favorables et plus nuancées à l'égard des migrants et de la migration.

80. Actuellement, les migrants étaient trop souvent dépeints dans le discours politique, la presse et l'opinion comme un fardeau et des profiteurs, et non pas comme des personnes qui contribuaient à la société. La presse, surtout, maniait l'hyperbole pour vendre, si bien que dans la plupart des journaux, on ne tendait à trouver que les clichés et les idées négatives sur la migration. La campagne entendait donner un visage humain aux migrants et montrer par leurs caractères, leurs compétences et leurs personnalités multiples qu'ils n'étaient pas différents des membres de leur nouvelle communauté, quels que soient leur parcours ou leurs origines. La migration était indéniablement un moteur de progrès, puisque la libre circulation des personnes contribuait au commerce, à la création de nouveaux secteurs de production et au développement économique, permettait la diversité culturelle, et contribuait à la diffusion des expériences et des idées. Souvent, elle amenait les personnes et leurs compétences et talents là où le besoin s'en faisait le plus sentir.

81. Les images utilisées pour la campagne étaient précisément axées sur tout ce que les migrants apportaient. Elles montraient différentes personnes arrivant avec des valises ou des sacs remplis de leurs qualifications, compétences et autres aspects de leur personnalité. Le site Web de la campagne comprenait d'autres informations, dont des faits et des statistiques faisant pièce aux mythes sur la migration, ainsi que des histoires vraies de migrants.

82. Plusieurs orateurs se sont déclarés satisfaits de l'exposé et se sont félicités de cette campagne qui, selon eux, arrivait à point nommé et était importante. La représentante de la Suède a confirmé que son Gouvernement la soutiendrait financièrement. A la question de savoir dans quelle mesure elle avait été testée sur des publics et quelles réactions elle avait produites, M. Shepherd a répondu qu'aucune étude internationale n'avait été réalisée, mais que sa société avait effectué des tests qualitatifs qui avaient suscité des réactions très positives et montré que les gens comprenaient vite le message de la campagne. D'autres études seraient menées si nécessaire.

83. Un représentant s'est interrogé sur l'utilité de cette campagne à l'échelle mondiale, faisant observer que les migrants de son pays ou d'autres pays n'avaient souvent pas ou peu de compétences ou qualifications. Une autre approche s'imposait si l'on voulait changer les mentalités à propos de tous les migrants, sans se limiter à ceux qui étaient hautement qualifiés ou très compétents. M. Shepherd a répondu que chaque migrant avait une contribution à apporter, quelle que soit sa trajectoire ou son niveau de compétences. Il s'agissait de définir la nature de cette contribution et de s'employer à la promouvoir au mieux. L'Administration a

ajouté qu'il était difficile de résumer la complexité de cette question dans un slogan unique. Dans un premier temps, la campagne serait lancée dans une douzaine de pays de régions géographiques différentes, dans lesquels le public accueillerait favorablement le message dans sa forme actuelle. Celui-ci pourrait être modifié ultérieurement, notamment pour mieux représenter les travailleurs manuels ou les migrants peu qualifiés, et cibler d'autres pays. Un observateur, s'exprimant au nom d'organisations de la société civile, s'est déclaré satisfait de la stratégie suivie pour changer la façon dont les migrants étaient perçus, mais a estimé qu'il fallait adopter une approche qui permette d'associer davantage les migrants et la diaspora, qui étaient les mieux à même de dire ce qu'ils apportaient à leurs communautés.

84. Le Directeur général s'est félicité des observations constructives qui avaient été formulées, qui seraient précieuses pour l'Administration et McCann Enterprise dans leurs efforts pour mettre en œuvre cette campagne et tenter de l'adapter à des publics cibles dans davantage de pays, compte tenu des points de vue d'autres parties prenantes.

DEBAT DE HAUT NIVEAU SUR LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

Orateurs :

- **Jan Eliasson**, Secrétaire général adjoint des Nations Unies
- **Peter D. Sutherland**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement

Modérateur :

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

85. M. Eliasson a dit qu'actuellement, la mobilité humaine, qu'elle ait pour finalité de gagner décemment sa vie, de travailler, d'étudier, de rejoindre sa famille ou d'échapper aux persécutions ou à la violence, était l'une des caractéristiques les plus saillantes du paysage mondial qui, selon toute probabilité, continuerait à prendre de l'ampleur. C'est pourquoi, la migration devrait faire partie intégrante du futur programme de développement durable. Dans son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous », le Secrétaire général des Nations Unies avait constaté que la reconnaissance de la contribution des migrants au développement économique et social était l'une des mesures de transformation à prendre au titre dudit programme. Le deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, dans lequel l'OIM avait joué un rôle essentiel, avait recensé plusieurs mesures concrètes permettant de renforcer les contributions des migrants au développement. La première et la plus importante d'entre elles consistait à faire en sorte que le processus migratoire soit régulier, sûr et ordonné, et qu'il se déroule dans des conditions respectueuses des droits humains des migrants. Cela signifiait que toutes les politiques de migration devaient être fermement ancrées dans les droits de l'homme fondamentaux et, par conséquent, protéger les travailleurs migrants – hommes, femmes et enfants – contre la discrimination, l'exploitation et la violence. A cette fin, tous les Etats devraient ratifier et appliquer les principaux traités internationaux se rapportant à la migration, et notamment la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les protocoles à la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité

transnationale organisée (concernant la traite des personnes et contre le trafic illicite de migrants), ainsi que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

86. Le Dialogue de haut niveau avait débouché sur l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, dans laquelle l'Assemblée générale avait décidé d'œuvrer à la mise au point de ce que les Etats Membres avaient promis d'être un programme efficace et général pour les migrations internationales, qui prendrait en compte le développement et respecterait les droits de l'homme. Le temps était venu, pour les gouvernements, le Groupe mondial sur la migration, le Forum mondial sur la migration et le développement et la société civile, d'unir leurs forces et de traduire la volonté politique exprimée dans cette Déclaration en des résultats concrets et durables pour les millions de migrants dans le monde – une mission dans laquelle l'OIM avait un rôle déterminant à jouer.

87. Il y avait lieu de rendre hommage à l'OIM pour le lancement d'une campagne mondiale d'information visant à faire pièce aux représentations négatives des migrants. La communauté internationale avait le devoir de se mobiliser pour défendre des valeurs et des principes fondamentaux, en reconnaissant que tous les êtres humains étaient égaux en valeur et avaient le droit de vivre dans la dignité. Elle devait garder à l'esprit qu'en raison de la complexité du monde contemporain, dans lequel des millions de personnes étaient déplacées par-delà des frontières internationales en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle ou prises au piège dans des crises sans bénéficier d'une source d'assistance claire, la ligne de démarcation entre mouvements forcés et volontaires devenait de plus en plus imprécise.

88. Il y avait également lieu de savoir gré à l'OIM d'avoir créé un groupe de travail chargé d'examiner en détail ses relations avec les Nations Unies, devenues plus positives et plus fructueuses depuis quelques années.

89. M. Sutherland a dit que la décennie écoulée avait été marquée par une transformation positive de l'OIM et par d'importants progrès dans la façon dont la communauté internationale considérait la migration. Le succès du Forum mondial sur la migration et le développement en témoignait. Il était devenu non seulement un processus ininterrompu au service des gouvernements, mais aussi un moteur de coopération internationale.

90. Le Groupe mondial sur la migration avait, lui aussi, commencé à s'attaquer aux questions de migration de manière plus systémique et systématique. Par ailleurs, les Etats Membres et d'autres parties prenantes avaient soutenu massivement le principe d'un resserrement de la coopération entre tous ceux qui s'occupaient de migration afin de protéger les droits humains des migrants et de bénéficier des avantages économiques, sociaux et culturels que pouvait apporter la migration. Cependant, malgré ces progrès, il restait encore beaucoup à faire. Des changements devaient être apportés à l'approche institutionnelle de la migration dans les meilleurs délais.

91. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement avait marqué un tournant dans l'histoire de la coopération internationale sur la migration. Il avait mis en relief la nécessité d'inclure cette question dans le programme de développement pour l'après-2015, qui offrait aux acteurs internationaux de la migration l'occasion unique d'échafauder des moyens concrets, pratiques et mesurables pour réduire les coûts humains, sociaux et économiques de la migration. Le Dialogue de haut niveau avait également débouché

sur la mise en place d'une initiative visant à protéger les migrants touchés par une crise à la faveur d'une série de principes et de directives en matière de gestion des crises.

92. Le Dialogue de haut niveau avait fait clairement apparaître que de très nombreux problèmes posés par la migration demeuraient non résolus, et que plus de créativité s'imposait pour favoriser une coopération plus efficace et davantage axée sur les résultats entre les Etats Membres et les parties prenantes à l'avenir. En sa qualité de Représentant spécial, l'intervenant envisageait de faire porter ses efforts, en 2014, sur quatre grands domaines, afin de donner suite aux conclusions et orientations issues des débats du Dialogue de haut niveau. A cette fin, il organiserait des réunions régulières avec la présidence du Groupe mondial sur la migration et celle du Forum mondial sur la migration et le développement, veillerait à ce qu'il soit dûment tenu compte de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, continuerait à participer étroitement à l'initiative concernant les migrants pris dans une crise, et analyserait systématiquement les chances et les défis de la migration et formulerait des recommandations. De la même manière, il était impératif que le Conseil élabore à sa 103^e session des stratégies et des politiques qui pourraient déboucher sur des améliorations tangibles pour les migrants ainsi que pour les pays de destination et d'origine du monde entier. Tout devait être mis en œuvre pour combattre les discours négatifs sur la migration internationale et en triompher. La présence de l'OIM sur la scène migratoire était unique en son genre, son expérience du terrain sans équivalent, et sa mémoire institutionnelle profonde. Elle contribuerait de manière déterminante aux progrès sur les questions de migration dans le monde.

93. La représentante de la Suède, qui était la Présidente en exercice du Forum mondial sur la migration et le développement, s'est félicitée du soutien massif exprimé en faveur de l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, ce qui était une étape décisive vers la cohérence politique. Elle s'est déclarée satisfaite du rôle moteur que le Représentant spécial continuait de jouer pour faire avancer le débat mondial sur la migration. Pour sa part, le Forum mondial continuerait à ménager dans son programme de travail une place centrale à la protection des droits humains des migrants, à la transférabilité des compétences et des qualifications, et à la gestion des migrants en temps de crise. Il existait un grand potentiel pour dégager des synergies entre le Forum mondial et le Groupe mondial sur la migration, et pour permettre à l'OIM de contribuer plus amplement à ce dernier afin d'améliorer la continuité d'une présidence à l'autre et d'en préserver l'expertise dans le domaine de la migration.

94. Un observateur, s'exprimant au nom d'organisations de la société civile, a estimé que les organisations internationales, et plus particulièrement l'OIM, devraient s'employer à affirmer leur rôle moteur en ce qui concerne les questions de migration et faciliter le consensus interinstitutions. De même, la société civile serait disposée à jouer le rôle qui lui revient pour résoudre les questions de migration urgentes avec efficacité et efficience. Concernant la protection des migrants, il serait intéressant de savoir quelles mesures avaient été prises pour venir en aide aux migrants victimes de violences et de traumatismes pendant le transit, ainsi qu'aux victimes de conflits et de catastrophes naturelles, et si des efforts avaient été faits pour associer davantage le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux processus de migration et développement. Il a voulu savoir si l'OIM envisageait d'inscrire formellement son approche de la protection juridique des migrants dans son mandat principal, et de devenir de droit membre du système des Nations Unies. Enfin, il a demandé si des mesures seraient prises pour améliorer la gouvernance mondiale des migrations afin de tenter de résoudre les difficultés actuellement posées par la migration.

95. La représentante de la Turquie s'est déclarée favorable à l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, et a dit que son Gouvernement continuerait à préconiser une telle approche lorsqu'il assumerait la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement.

96. La représentante du PNUD s'est félicitée des résultats constructifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et a dit que son organisation avait collaboré étroitement avec l'OIM et ses autres partenaires au sein du Groupe mondial sur la migration pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements à l'échelle nationale et locale pour intégrer la migration dans la planification du développement. Le programme conjoint du PNUD et de l'OIM, qui visait à intégrer la migration dans les stratégies de développement national, entrerait dans une deuxième phase, plus importante, en 2014, et aiderait des pays à évaluer la situation, à identifier les priorités d'action, à instituer des mécanismes de coordination ouverts, et à élaborer des stratégies intégrées de migration et développement.

97. M. Sutherland a dit que le Forum mondial sur la migration et le développement continuerait à faire partie intégrante du processus de rapprochement des points de vue engagé par les Etats Membres en vue d'intégrer la migration dans le développement. Il était devenu de plus en plus manifeste que les pays développés ne saisissaient pas l'importance et la valeur de la migration, et il était impératif que les gouvernements prennent des mesures pour combattre ces idées et protéger les droits humains des migrants.

98. M. Eliasson a reconnu la nécessité de faire pièce aux attitudes xénophobes et discriminatoires à l'encontre des migrants, et que des efforts s'imposaient pour parvenir à une mobilisation sur les questions de migration à l'échelle mondiale. Un ralliement des Etats Membres à l'intégration de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015 revêtirait la plus haute importance, à un moment où la communauté internationale s'adaptait et répondait effectivement au nouveau paysage migratoire mondial. Les défis nationaux de la migration appelaient des solutions internationales qui devaient recevoir l'appui sans réserve de toutes les parties prenantes internationales de la migration afin de pouvoir progresser.

99. Le Directeur général a dit que l'OIM continuerait de s'employer à renforcer la coopération internationale sur les questions de migration, et qu'elle avait déjà pris des mesures pour ajuster son action à la nouvelle donne mondiale. Elle veillerait à ce que les efforts de lutte contre les représentations négatives des migrants dans de nombreux pays s'inscrivent dans une approche internationale. Par ailleurs, le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM fournirait des orientations précises en vue d'actions futures. Cependant, le succès du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement dépendrait, en définitive, d'un renforcement général de la coopération et de la coordination à l'échelle internationale.

GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION

Orateurs :

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM
- **Sven Alkalaj**, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
- **Guy Ryder**, Directeur général de l'OIT
- **Peter D. Sutherland**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement

100. Le Directeur général, s'exprimant en sa qualité de Président en exercice du Groupe mondial sur la migration, a dit que cette réunion-débat avait principalement pour objet de démystifier l'activité du Groupe. A cette fin, il a rappelé son mandat, qui était de promouvoir une large application de l'ensemble des normes et instruments internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration, ainsi que des approches cohérentes, globales et coordonnées de la migration.

101. Pendant la présidence de l'OIM (juillet-décembre 2013), le Groupe avait organisé une manifestation parallèle lors et sur le Dialogue de haut niveau. Il existait une forte convergence quant au fond entre ses recommandations, la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, le plan du Secrétaire général des Nations Unies (« Réussir la migration : un programme d'action en huit points »), ainsi que le plan d'action quinquennal en huit points de la société civile. La Déclaration citait le Groupe à plusieurs reprises, et soulignait l'importance d'échanges réguliers avec les Etats Membres.

102. Le Groupe s'était déjà penché, au niveau de l'exécution, sur la façon de transformer le programme en huit points du Secrétaire général en un programme d'action. La présidence avait eu des discussions initiales avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement et avec la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement, et avait décidé que tous trois se réuniraient tous les deux mois pour communiquer et échanger des informations. En 2013, le Groupe avait contribué collectivement au Forum mondial par des documents de fond sur la migration de main-d'œuvre, les questions de diaspora, et la migration en tant que facteur de développement social sans exclusive. Il avait, en outre, entrepris de resserrer ses liens avec la société civile et les milieux universitaires. Il avait publié un document commun dans lequel il recommandait d'incorporer la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. En sa qualité de Président en exercice, il avait représenté le Groupe à la manifestation spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2013, consacrée à l'examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et le représenterait à la sixième session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, en décembre 2013.

103. M. Alkalaj a dit que, pendant la présidence des commissions régionales des Nations Unies (janvier-juin 2013), le Groupe mondial sur la migration avait plus particulièrement mis l'accent sur les résultats clés suivants : a) renforcer le Groupe pour qu'il améliore sa fonction fondamentale de coordination et de collaboration ; b) améliorer la visibilité du Groupe en nouant des relations avec les Etats Membres et d'autres parties prenantes ; c) mettre en œuvre le processus d'examen interne du Groupe ; et d) coordonner les préparatifs du Groupe dans la perspective du Dialogue de haut niveau. Durant les années

précédentes, le Groupe avait réussi à instituer une certaine collaboration interdisciplinaire inimaginable auparavant. Il avait créé un climat plus ouvert et plus constructif pour les débats et les échanges interinstitutions sur la migration internationale et le développement, mis en place une approche de la migration internationale plus cohérente, plus globale et mieux coordonnée, et était parvenu à une conception commune des interactions entre la migration et le développement et la nécessité de mettre en place des stratégies de réponse concertées.

104. Le Groupe avait aussi pris conscience, néanmoins, qu'il devait redoubler d'efforts pour faire connaître les divers points de vue et les multiples capacités techniques de ses membres aux Etats Membres et à la communauté internationale, afin qu'ils soient mieux à même de faire face à une question aussi complexe et transversale. C'est pourquoi, il était vigoureusement attaché au processus d'examen entrepris en novembre 2012, et se réjouissait de constater que, dans la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, les Etats Membres des Nations Unies avaient salué les mesures qu'avait « récemment prises le Groupe mondial sur la migration pour améliorer son fonctionnement et encourager la cohérence et la coordination entre les organisations qui le composent ».

105. De fait, le processus d'examen avait permis de résoudre un certain nombre de problèmes de longue date liés au renforcement et à la cohérence institutionnels du Groupe : a) il avait adopté des mesures plus prévisibles concernant la présidence tournante (par ordre alphabétique), et avait porté de six mois à un an la durée de la présidence ; b) il avait institué une équipe d'appui administratif chargée de faciliter les travaux du Groupe et d'en assurer la continuité ; c) il avait mis en place des groupes de travail et équipes spéciales additionnels dotés d'un mandat clair, pour que les questions de fond soient abordées plus en profondeur et pour garantir la cohérence et la coordination dans les domaines thématiques clés ; et d) il avait établi un plan de travail triennal (2013-2015) qui s'articulait autour de deux axes de travail dominants (la coordination et la visibilité du Groupe, ainsi que la migration et le programme de développement pour l'après-2015).

106. Les mesures prises en 2013 pour rationaliser la structure et les activités du Groupe témoignaient du souci commun d'un ensemble d'organismes internationaux des Nations Unies et de l'OIM d'œuvrer avec cohérence et efficacité pour affronter des défis communs en matière de migration et développement à l'échelle mondiale. En regroupant le savoir-faire et les ressources des institutions intéressées, et en fournissant des prestations et des résultats communs, le Groupe était devenu un mécanisme de coordination, de rapprochement des points de vue et de coopération sur les questions de migration qui fonctionne bien. Il y avait lieu d'espérer que le processus d'examen jetterait des fondements solides en vue de son travail futur avec les gouvernements et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les conclusions du Dialogue de haut niveau et poser des jalons pour un programme de développement pour l'après-2015 qui tienne compte de la migration.

107. M. Ryder, qui présiderait le Groupe mondial sur la migration de janvier à décembre 2014, a dit que beaucoup de signes portaient à croire que quelque chose de nouveau, sur le plan qualitatif, se produisait dans le domaine de la migration, tandis que de nouvelles demandes étaient adressées au système multilatéral pour qu'il réponde à une situation en constante évolution. Les récents événements étaient l'un de ces signes : l'effroyable série de tragédies liées à la migration, comme celle de Lampedusa (Italie), enjoignaient tous les pays à agir. Un autre signe était le moment institutionnel, au lendemain du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et à la veille de la

prochaine session du Forum mondial sur la migration et le développement, dans lequel s'inscrivait l'élaboration de nouvelles méthodes de travail du Groupe mondial sur la migration. Parmi les autres signes, il convenait de citer aussi un paysage mondial en mutation rapide, dans lequel la migration était en train de devenir un élément indispensable et inévitable de l'économie mondialisée, et un important facteur positif. Cependant, le consensus qui s'était dégagé contrastait quelque peu avec la façon dont la migration était considérée dans les divers Etats Membres. Le Directeur général de l'OIM avait évoqué le manque de courage politique face aux questions de migration. Les discussions en cours ne pouvaient faire abstraction de cette réalité qui, inévitablement, façonnerait toute action future. L'OIT estimait que les résultats du Dialogue de haut niveau, et notamment sa Déclaration, étaient prometteurs, de même que sa reconnaissance claire et opportune – reprise dans le programme en huit points du Secrétaire général des Nations Unies – des droits humains des migrants.

108. L'OIT jugeait tout particulièrement encourageante la reconnaissance de l'importance du facteur travail dans le phénomène migratoire. Eu égard au rôle central que celui-ci jouait dans le parcours de migration, il existait une forte convergence entre les activités d'institutions telles que l'OIM, et l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Celle-ci s'était félicitée, par ailleurs, de l'attention portée par le Secrétaire général des Nations Unies à la nécessité de mettre en place des pratiques de recrutement équitables pour les migrants ainsi que de reconnaître et de certifier les compétences, à la transférabilité des prestations et au rôle du dialogue social. Elle avait organisé une réunion tripartite sur la migration de main-d'œuvre pour examiner les moyens de mettre en œuvre les conclusions du Dialogue de haut niveau. L'intervenant a souligné la pertinence des normes de travail internationales, reconnues par le Dialogue de haut niveau, et a cité expressément la Convention n° 189 de l'OIT. Il était ravi de savoir que l'OIT assurerait sous peu la présidence du Groupe mondial sur la migration. Plusieurs représentants avaient parlé des résultats du processus d'examen interne du Groupe ainsi que de l'évolution de ses méthodes de travail. A la faveur du plan de travail pluriannuel pour 2013-2015, il attendait avec impatience que le Groupe adopte un mode de fonctionnement plus stratégique, qu'il mette de plus en plus en commun ses compétences spécialisées, et qu'il crée des outils concrets d'orientation et de formation pour renforcer les capacités et la coordination intersinstitutions. Pendant sa présidence, l'OIT espérait stimuler la mobilisation en faveur de l'intégration de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment en défendant l'emploi productif et le travail décent pour tous, ainsi que la protection des droits de l'homme et du travail des migrants. Concernant la nécessité d'améliorer la transparence, elle s'emploierait à mettre en place des moyens permettant de communiquer plus régulièrement et de manière plus structurée avec les gouvernements et les organisations de la société civile. Il était nécessaire, en outre, d'associer davantage les organisations de travailleurs et d'employeurs aux activités du Forum mondial sur la migration et le développement car, bien que n'étant pas reconnues comme des acteurs distincts, elles jouaient un rôle central dans l'amélioration de la gouvernance des migrations. Il importait également d'améliorer la collecte de données, la documentation et l'échange des bonnes pratiques suivies à l'échelle nationale et régionale pour en tenir compte dans les discussions mondiales sur l'action à mener.

109. Au cours de l'année à venir, l'OIT se réjouissait à la perspective de célébrer l'anniversaire de plusieurs conventions clés relatives à la migration et aux travailleurs migrants, et était déterminée à œuvrer avec l'ensemble des partenaires pour renforcer la volonté politique et l'ambition multilatérale nécessaires pour résoudre les questions qui se posaient dans le domaine de la migration. L'intervenant a relevé, enfin, que le débat sur la migration ne devait pas exclure les discussions sur les aspects normatifs.

110. Une représentante a dit que les Etats Membres avaient, en leur qualité de membres des institutions composant le Groupe mondial sur la migration, le devoir d'améliorer le Groupe, qui était dépourvu de continuité, de cohérence, d'utilité pratique et de savoir-faire. C'est pourquoi, elle a recommandé que l'OIM, seul organisme international dont le mandat portait exclusivement sur la migration, soit nommée pour assurer la coprésidence permanente du Groupe. Deux autres représentants ont souscrit à cette recommandation, bien que l'un ait estimé qu'il pourrait y avoir d'autres façons de garantir la continuité et la cohérence au sein du Groupe.

111. Une autre représentante a voulu connaître la répartition des tâches entre les membres du Groupe. La traite d'êtres humains, par exemple, pouvait être considérée comme relevant du travail ou des droits de l'homme. Quel organisme donnerait l'impulsion au sein du Groupe sur cette question ? Celui-ci avait-il déjà des idées ou des projets concrets qu'il souhaitait promouvoir dans le contexte multilatéral ?

112. Plusieurs représentants d'institutions appartenant au Groupe mondial sur la migration ont également pris la parole. Le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a dit que pour son organisation, les partenariats noués par l'entremise du Groupe mondial sur la migration sur des questions telles que les déplacements forcés et les droits des migrants revêtaient une grande utilité. Le HCR était désireux de collaborer avec l'OIT sur les moyens concrets de faire face à la mobilité de main-d'œuvre concernant les réfugiés (transférabilité des pensions et des documents, réduction des coûts de rapatriements de fonds), et avec l'OIM sur les réponses concrètes à apporter lorsque des migrants étaient pris dans une crise, ainsi que sur la question connexe des systèmes d'asile, submergés faute d'une gouvernance correcte des migrations. Le Groupe mondial sur la migration avait besoin de collaborer plus étroitement en tant que groupe avec des acteurs de la société civile sur tous les fronts, pour tirer profit de leurs points de vue et de leur savoir-faire. Evoquant la composante « réfugiés » des flux migratoires mixtes, il a dit que deux autres aspects devaient être gardés à l'esprit : le besoin d'insister sur les droits de l'homme, ainsi qu'un élément normatif, à savoir le statut particulier des apatrides et des réfugiés.

113. La représentante du PNUD a dit que le Groupe mondial sur la migration était particulièrement important car la migration était une question multidimensionnelle qui pouvait être appréhendée sous un grand nombre de points de vue : les droits, le développement, la protection sociale, etc.. D'où l'importance, pour le Groupe, de collaborer étroitement avec la société civile et tous les partenaires sur le terrain.

114. La représentante de l'UNICEF s'est déclarée satisfaite des conclusions du Dialogue de haut niveau et a dit que son organisation était pleinement déterminée à aider la présidence du Groupe à y donner suite, notamment en ce qui concernait l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle s'est félicitée en outre de l'attachement des Etats Membres, des partenaires de la société civile et du système des Nations Unies à la protection des droits humains de tous les migrants et de leur famille. Mettre cet attachement en pratique supposait de garantir à tous les enfants pris dans le processus migratoire (dans les pays d'origine, de transit et de destination) la jouissance de tous les droits ancrés dans la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant. De fait, la migration ne pouvait contribuer au développement que si les droits humains des migrants étaient protégés, respectés et réalisés.

115. Un observateur, s'exprimant au nom d'organisations de la société civile, s'est félicité de l'adoption, par le Groupe mondial sur la migration, de la planification pluriannuelle, tout en faisant observer que le travail du Groupe était souvent lent. A cet égard, il s'est demandé si seize membres n'étaient pas de trop pour permettre au Groupe d'intervenir avec la diligence requise sur toutes les questions concernant les migrants et la migration.

116. M. Sutherland a estimé inopportun, à ce stade, de se prononcer sur la question d'une coprésidence permanente de l'OIM. Il a toutefois estimé que, si le Groupe avait toujours été considéré comme un important moyen de réunir diverses institutions des Nations Unies et, ce faisant, de permettre à celles-ci de contribuer avec plus d'efficacité aux politiques, débats et actions de la communauté internationale concernant les questions de migration, son succès en tant qu'organe collectif n'était pas sans équivoque. Individuellement, les institutions qui le composaient avaient apporté d'importantes contributions et même, dans certains cas, travaillaient bien ensemble. En tant que groupe, toutefois, elles n'avaient pas été aussi efficaces qu'escompté, peut-être était-ce parce que ce qui était attendu du Groupe n'avait jamais été clairement défini. Le Groupe devait porter son attention sur des mesures concrètes dans les limites d'un mandat précis qu'il avait lui-même contribué à définir. Il convenait que chacune des organisations du Groupe veille à ce qu'un membre du personnel de haut niveau – occupant un poste réellement décisionnel – participe activement et représente son organisation de façon à ne pas simplement défendre ses intérêts étroits.

117. M. Ryder a fait observer que le défi du Groupe mondial sur la migration était d'assurer la cohérence entre ses membres, et que ce défi était d'autant plus difficile à relever que ceux-ci étaient au nombre de seize. Le Groupe devait appliquer la discipline la plus stricte lors de l'examen de ses méthodes de travail, et tous ses membres devraient unir leurs efforts plutôt que de défendre des intérêts propres.

118. Le Directeur général a annoncé que l'OIM avait nommé un membre du personnel expérimenté et connaissant bien le Groupe mondial sur la migration pour qu'il travaille à plein temps à Genève pour l'équipe d'appui nouvellement créée, en sus d'un collègue à temps partiel du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies à New York.

119. L'OIM avait pour ambition que le Groupe mondial sur la migration soit orienté vers l'action et qu'il dispose d'une structure plus solide pour permettre une meilleure interaction avec les Etats Membres et d'autres partenaires. Il appartenait au Groupe d'ajouter de la valeur au dialogue sur la migration en agissant comme un lieu de réunions interdisciplinaires au sein duquel les divers points de vue sur la migration pouvaient être exprimés. Les seize institutions qui le composaient étaient représentatives des multiples aspects et de la complexité du phénomène migratoire. Assurément, le temps et les efforts investis pour en faire un mécanisme de coordination aux fins de partage d'informations et de recherche de consensus n'étaient pas inutiles, ne serait-ce que parce que la migration avait fini par être considérée, avant tout, sous l'angle d'individus ayant une dignité et des droits. Cependant, il restait du chemin à faire pour que le Groupe soit plus que la somme de ses parties.

DEBAT GENERAL ⁴

120. Les Etats Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola (pour le Groupe africain), Argentine (pour le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes), Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Ghana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

121. Des déclarations ont été faites par les observateurs suivants : Chine, Fédération de Russie, Union africaine, Union européenne, Autorité intergouvernementale pour le développement, Organisation de la coopération islamique, Ordre souverain de Malte, CARAM Asie et Commission internationale catholique pour les migrations.

122. Plusieurs orateurs ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et aux nouveaux observateurs. Plusieurs ont rendu hommage aux membres du personnel de l'OIM, réputés pour leur travail infatigable, leur pragmatisme et leur souci de trouver des solutions, et ont déploré l'attaque contre le Bureau de pays de l'OIM à Kaboul, au cours de laquelle un membre du personnel avait été tué.

123. Dans leur immense majorité, les orateurs ont jugé positifs les résultats du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Un hommage chaleureux a été rendu à l'OIM pour l'importante contribution qu'elle avait faite en vue d'améliorer la gouvernance des migrations, de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, d'instituer le couple migration et développement, et de centrer le débat sur les droits humains et le bien-être des migrants. Le Dialogue de haut niveau avait confirmé l'importance politique croissante que revêtait la migration, ainsi que le rôle de l'OIM en tant qu'organisation chef de file pour la promotion de migrations humaines et ordonnées. Il avait imprimé un élan plus vigoureux à la coopération visant à combler les lacunes dans les réponses apportées aux migrants pris dans une crise, et marqué un tournant pour l'OIM à un moment où elle s'efforçait de resserrer ses liens avec les Nations Unies, le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration. La Déclaration du Dialogue de haut niveau représentait un jalon important dans les efforts mis en œuvre pour garantir des migrations dignes, sûres et ordonnées. Plusieurs Etats Membres se sont déclarés favorables à l'adoption de mesures, par l'OIM, pour donner suite aux principales recommandations qu'elle contenait.

124. Un excellent accueil a été réservé aux efforts déployés par l'OIM pour que la migration soit incorporée comme un thème transversal dans le programme de développement

⁴ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, ainsi que les remarques de conclusion du Directeur général sont accessibles aux Etats Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

pour l'après-2015. Celui-ci devait aborder la migration sans détours, y compris en ce qui concernait la protection des droits des migrants, et reconnaître leur contribution positive au développement des pays d'origine et d'accueil.

125. Pour ce qui était du Groupe mondial sur la migration, une représentante a fait observer que les Etats Membres avaient travaillé dur pour faire en sorte que l'OIM soit l'organisme chef de file pour les questions de migration, et qu'ils lui avaient donné pour mandat de mettre à la disposition des Etats aux prises avec des difficultés liées à la migration un savoir-faire concret et des orientations politiques. Elle a estimé, rejointe en cela par d'autres, qu'il y avait lieu d'envisager de conférer à l'OIM un rôle plus permanent au sein du Groupe, notamment en lui confiant la coprésidence permanente.

126. Plusieurs représentants se sont félicités de la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les relations entre l'OIM et les Nations Unies. Il conviendrait qu'il examine toutes les questions non encore réglées, y compris les conséquences financières, sans préjuger du statut futur de l'Organisation. Il était impératif de préserver l'avantage comparatif de l'OIM (qui résidait dans sa souplesse et ses capacités opérationnelles), quel que soit son statut.

127. La tragédie de Lampedusa (Italie) et les décès de migrants ailleurs dans le monde rappelaient brutalement que des efforts s'imposaient pour protéger les droits humains des migrants et promouvoir leur dignité et leur bien-être, ainsi que pour vaincre l'hostilité à leur encontre par des politiques appropriées. L'OIM avait un rôle décisif à jouer pour faire évoluer les représentations des migrants et de la migration dans le monde. C'est pourquoi, il convenait de lui rendre hommage pour le lancement d'une campagne mondiale d'information visant à mettre en relief la contribution des migrants. Elle avait également un rôle décisif à jouer pour trouver les moyens de réduire le coût des rapatriements de fonds et renforcer les approches éthiques du recrutement grâce au Système IRIS d'intégrité du recrutement international.

128. De nombreux Etats Membres se sont félicités des conclusions de la Conférence ministérielle sur la diaspora, tenue en juin 2013, qui avait permis de dégager des moyens mieux à même de mobiliser, de favoriser et d'autonomiser les communautés de la diaspora et de les promouvoir en tant qu'acteurs du développement. Il y avait lieu d'améliorer les conditions propices à un renforcement du rôle et des contributions des diasporas, notamment en ce qui concernait les rapatriements de fonds. Un certain nombre d'Etats Membres ont dit qu'ils se réjouissaient à la perspective de la conférence ministérielle de 2015, qui serait consacrée aux migrants et aux villes, et qui contribuerait dans une large mesure à la mise en commun de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés.

129. Plusieurs Etats Membres se sont félicités de l'issue du processus de réforme budgétaire et de l'adoption de la résolution n° 1265 du 26 novembre 2013 sur le financement de la structure de base. Ils ont pris acte de la position de certaines délégations concernant le principe de croissance nominale zéro pour la partie administrative du budget, mais ont estimé que les risques pour la fourniture de services de l'OIM posés par un budget extrêmement tendu et une politique budgétaire restrictive menée depuis 18 ans appelaient une certaine souplesse. Il appartenait maintenant à l'OIM de mettre en œuvre les mesures adoptées en étroite concertation avec les Etats Membres, de remédier sans tarder aux insuffisances les plus criantes dans les structures de gestion et de responsabilité, de prendre d'autres mesures d'efficacité et de réforme, et d'améliorer sa représentation géographique et l'équilibre entre les sexes parmi son personnel. L'Administration devrait faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis en vue de remédier aux insuffisances et sur les incidences des changements introduits.

130. De nombreux représentants ont exprimé leurs condoléances à la population des Philippines après le typhon Haiyan, et ont rendu hommage aux activités menées par l'OIM au titre du point 9 de sa Stratégie, à savoir fournir une assistance au lendemain d'une catastrophe. Le représentant des Philippines a exprimé sa gratitude pour les messages de solidarité et de sympathie, pour l'aide reçue, ainsi que pour la visite du Directeur général.

131. Le Directeur général a, à son tour, exprimé ses condoléances à toutes les personnes touchées par le typhon Haiyan. Il a remercié les Etats Membres d'avoir pris acte du rôle de l'OIM en tant qu'organisation chef de file pour les questions de migration à l'échelle mondiale, notamment lorsqu'il s'agissait de porter assistance aux migrants en temps de crise, et d'avoir reconnu la contribution de l'Organisation au Dialogue de haut niveau. Le lien entre la migration et le développement était au cœur des activités de l'OIM, et gagnerait encore en importance dans le contexte du processus post-2015. L'Organisation veillerait à donner suite au Dialogue de haut niveau, notamment par l'intermédiaire du Groupe mondial sur la migration, à la faveur de sa campagne mondiale d'information visant à changer les idées de l'opinion sur les migrants, par son action dans le cadre d'IRIS, ainsi que par ses efforts pour réduire le coût de transfert des rapatriements de fonds.

132. S'agissant du rôle de l'OIM au sein du Groupe mondial sur la migration et de sa suggestion aux membres du Groupe de nommer l'OIM coprésidente permanente, la décision appartenait aux membres du Groupe. Il n'envisageait pas de soulever cette question une nouvelle fois.

133. Pour ce qui était du groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies, l'Organisation se félicitait de cette initiative. Elle apporterait au groupe de travail son soutien – technique ou autre – mais n'en ferait pas partie, car le statut de l'OIM au regard du système des Nations Unies était une question du ressort des Etats Membres.

134. Il a admis que la migration devait être incorporée dans le programme de développement pour l'après-2015, et s'est réjoui du soutien exprimé en faveur des efforts déployés par l'OIM à cette fin. Evoquant les migrants d'Afrique qui, pour survivre ou par désespoir, prenaient le risque d'une traversée en mer pour se rendre en Europe, il a dit que l'OIM espérait aider l'Union européenne, mais aussi les pays d'Afrique du Nord, à trouver une solution. De toute évidence, la politique répressive actuelle ne fonctionnait pas, et davantage de moyens légaux de migrer étaient nécessaires. Une telle évolution dans les politiques ne serait pas facile à faire accepter aux parlements du monde entier.

135. L'OIM continuerait à œuvrer main dans la main avec les Etats Membres pour combattre la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants et mettre en relief les contributions positives des migrants au développement, notamment à la faveur de sa campagne mondiale d'information. Lui-même était personnellement déterminé à faire évoluer les représentations des migrants. De fait, il était convaincu que la réalisation de tous les objectifs liés à la migration dépendait d'un tel changement.

136. Il a admis que la Conférence ministérielle sur la diaspora avait amplement contribué à la formulation de plusieurs recommandations importantes concernant des réformes dans le domaine de la migration, ajoutant que la gestion des diasporas était un volet essentiel de toute politique de migration. Il a formé le vœu que la conférence sur les migrants et les villes rencontre le même succès sous l'angle du nombre de participants et des recommandations d'action.

137. Le Directeur général a pris note avec satisfaction du soutien exprimé en faveur du processus de réforme budgétaire, et a promis que l'Administration tiendrait les Etats Membres informés de l'utilisation des ressources additionnelles dont elle disposerait par suite de l'adoption de la résolution n° 1265 du 26 novembre 2013.

DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS

138. Le Conseil a adopté la résolution n° 1268 du 29 novembre 2013 concernant sa prochaine session ordinaire, provisoirement prévue en novembre 2014. Il a été provisoirement décidé que les quatorzième et quinzième sessions du Comité permanent des programmes et des finances se tiendraient, respectivement, en juin et à la fin d'octobre 2014.

139. Le Conseil a adopté, en outre, la résolution n° 1269 du 29 novembre 2013 relative à la 104^e session (extraordinaire) du Conseil, au cours de laquelle les Etats Membres éliraient un Directeur général adjoint, et qui était provisoirement prévue en juin 2014.

CLOTURE DE LA SESSION

140. Le Directeur général a remercié les délégations pour leur participation. Cette session avait été particulièrement fructueuse, notamment en raison de l'adoption des deux résolutions présentées par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, de l'entrée en vigueur des amendements à la Constitution, et du lancement de la campagne mondiale d'information. Il a relevé que de nombreux Etats Membres avaient souligné le rôle qui incombait à l'OIM dans le processus post-2015, et souscrit au projet d'organiser en 2015 une conférence mondiale sur les migrants et les villes, un thème qui serait également celui du Rapport *Etat de la migration dans le monde* qui paraîtrait cette même année. Enfin, il a annoncé que le Cap-Vert s'était acquitté de ses contributions assignées restant dues pendant la session du Conseil, ce qui signifiait qu'il y avait moins d'Etats que jamais en arriéré de paiement. Il n'en restait pas moins que l'Administration poursuivrait ses efforts pour faire en sorte que toutes les contributions assignées en souffrance soient réglées.

141. Le Président a reconnu que cette session du Conseil avait revêtu une grande importance. C'était la première à avoir eu lieu sous le régime de la version amendée de la Constitution, et elle avait adopté un nouveau Règlement qui améliorerait son efficacité. Elle avait été marquée par le lancement de la campagne mondiale d'information visant à faire évoluer les représentations des migrants. Elle avait en outre constitué le point de départ d'un processus de réflexion institutionnelle sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies. Lui-même engagerait immédiatement des consultations sur la composition et le mandat du groupe de travail institué à cette fin. Le Conseil avait aussi adopté un certain nombre de résolutions. Pour ce qui était de la résolution n° 1270 du 29 novembre 2013 sur le rôle de l'OIM dans le programme de développement pour l'après-2015, il a jugé très encourageant que le Conseil ait adopté des résolutions revêtant la plus haute importance pour la migration et qu'il ne se limite pas à des questions administratives. Concernant la résolution n° 1265 du 26 novembre 2013 sur le financement de la structure de base, il a souligné l'esprit de consensus qui avait permis aux Etats Membres de coopérer de manière constructive, malgré les réserves exprimées par certaines délégations.

142. Le Président a déclaré close la cent troisième session du Conseil le vendredi 29 novembre 2013 à 13 heures.